



Assemblée municipale Tavannes
Procès-verbal de l'assemblée municipale du
Lundi 20 juin 2016
Salle communale de Tavannes – 20h15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher

Secrétaire : Mme Aurélie Gyger-Schlappach

Électrices et électeurs inscrits : 2330
soit 1193 électrices et 1137 électeurs
Électrices et électeurs présents : 57
soit 16 électrices et 41 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. David Niederhauser
M. Yann Voumard

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacune et chacun d'avoir répondu à la convocation et salue la présence des membres du Conseil municipal qui est au complet.

L'assemblée a été convoquée par cartes personnelles et par publication de la date et de l'ordre du jour dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

M. Eicher nous résume brièvement l'ordre du jour.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 1^{er} décembre 2014

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. M. Eicher demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans remarques de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé par la forte majorité des ayants-droit présents.

2. Passation et approbation des comptes communaux 2015

M. Yann Rindlisbacher, responsable des finances en collaboration avec M. Christophe Wölfli, caissier, présentent le compte de fonctionnement point par point.

M. Rindlisbacher récapitule le compte de fonctionnement, il constate que les différences sont faibles entre les comptes et le budget dans tous les chapitres. Des différences de montant apparaissent au niveau du compte des routes communales, ainsi qu'au niveau des indemnités journalières pour un employé de la voirie qui était en convalescence.

Le budget prévoyait un excédent des charges de Fr. 297'980.00.-. Les comptes bouclent avec Fr. 237'500.12 d'excédent des charges, soit Fr. 60'000.- de moins que le budget le prévoyait.

Les ressources fiscales sont plus importantes au niveau des impôts périodiques obligatoires, notamment au niveau des impôts sur le revenu des personnes physiques et du partage d'impôts intercommunaux des personnes morales.

Plusieurs comptes dans les domaines « Routes communales » et « Péréquation financière » améliorent également le résultat du compte annuel 2015.

Une dépréciation complémentaire du patrimoine administratif d'un montant total de fr. 700'000.- a été effectuée pour l'année 2015.

Un degré d'autofinancement de 163.46% en 2015 (contre 209.43% en 2014), confirme la stabilité de la situation financière de la Municipalité. Il est important de rappeler qu'un degré d'autofinancement supérieur à 100% est l'indice d'un désendettement.

La dette brute par habitant se situe à 73.63% soit Fr. 949.-. Nous pouvons également qualifier ces chiffres de satisfaisants car le pourcentage est qualifié de critique quand il atteint le seuil des 200%.

L'indicateur de la situation financière de 2000 à 2015 montre une nette amélioration. En 2000 le bilan présentait un découvert de Fr. 2'931'549.- alors qu'en 2015, le bilan montre une fortune nette de Fr. 1'821'097.27.

A retenir pour les comptes annuels 2015 :

Total des charges Fr. 23'158'747.40

Total des revenus Fr. 22'921'247.28

Le compte de fonctionnement clôture avec un excédent des charges de Fr. 237'500.12.

Rubrique « Sous la loupe »

M. Rindlisbacher nous donne un aperçu de la fiscalité de Tavannes par le biais de plusieurs tableaux. Le nombre de contribuables, les revenus et fortunes globalement imposables ainsi que la taxation par tranche de revenu et de fortune sont notamment présentés.

Le Conseil municipal et la Commission des finances recommandent à l'unanimité d'approuver le compte annuel 2015 clôturant avec un excédent des charges Fr. 237'500.12.

M. Eicher remercie MM Rindlisbacher et Wölfli pour leur travail et demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

M. Greder prend la parole et demande pourquoi la totalité du montant mis à disposition pour les routes communales n'a pas été utilisé alors que plusieurs tronçons sont en mauvais état.

M. Michaël Schlappach responsable du dicastère des travaux publics prend la parole et répond qu'effectivement un montant de Fr. 100'000.- a été budgété pour l'entretien des routes communales. En 2015, il y a effectivement eu un manque d'attention concernant ce compte.

Avant de passer au vote M. Eicher nous fait la lecture succincte du rapport de révision des comptes établi par la fiduciaire Soresa SA.

L'assemblée passe au vote, les comptes communaux sont approuvés par une forte majorité.

3. Prendre connaissance du décompte final pour la réduction des eaux claires parasites à la rue de l'Alouette. Crédit voté Fr. 270'000.-, dépenses effectives Fr. 200'497.50

M. Schlappach prend la parole et présente ce décompte.

Le décompte en détail :

Huguelet Génie Civil SA	partie aval de l'ECP	Fr. 51'588.00
Huguelet Génie Civil SA	prolongation canal. d'eau claire	Fr. 155'578.20
Huguelet Génie Civil SA	remplacement hydrante	Fr. 6'040.15
Sigeom SA	mise à jour cadastre	Fr. 6'076.00
Sigeom SA	abornement	Fr. 1'789.40
ATB SA	honoraires	Fr. 13'060.95
Sous-total		Fr. 234'132.70
Subvention ECP N°5		Fr. 33'635.20
Total		Fr. 200'497.50

M. Eicher remercie M. Schlappach et demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas il passe au point suivant.

4. Informations diverses du Conseil municipal

1) Centre de santé

M. Le Maire Pierre-André Geiser prend la parole pour donner quelques informations concernant le projet du centre de santé (ancien bâtiment Manor). La commune a cette fois reçu le permis de démolir. Par contre, les travaux de démolition n'ont par contre pas encore débuté car les investisseurs, c'est-à-dire la caisse de pension de l'Hôpital du Jura-Bernois (CP-HJB), ont demandé de stopper tous les travaux. En effet, ils sont actuellement en train de revoir l'ensemble du projet. Installer un centre de santé avec

plusieurs médecins sur le site reste d'actualité, mais la possibilité de conserver et rénover les bâtiments actuels est à l'étude. Des discussions avec l'opposant au projet, M. Aldo Piffaretti sont d'ailleurs en cours.

M. Eicher demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Ivan Vecchi prend la parole et demande si M. Piffaretti a le droit d'aller jusqu'au Tribunal fédéral.

M. Le Maire répond qu'il en est plus du sort de la commune, Les investisseurs ainsi que M. Piffaretti sont comme ils auraient laissé entendre en train de trouver une solution et c'est pourquoi ils préfèrent revoir le projet.

2) Terrain de foot Orange

M. Romain Voumard prend la parole pour nous donner quelques informations concernant l'état des terrains de football. L'ASF (association suisse de football) a établi de nouvelles normes concernant les dimensions, l'éclairage et la sécurité des terrains. Actuellement, aucun des deux terrains de Tavannes n'est conforme. En outre, comme le club FCTT dispose d'une équipe en 2^{ème} ligue interrégionale, le besoin d'effectuer une mise au norme semble urgent. Actuellement les terrains de Tramelan ont déjà subi une remise à niveau mais la commune souhaite que les équipes du FCTT puissent également jouer à Tavannes. La commune a rencontré à différentes reprises le FCTT afin de connaître leurs intentions. Actuellement la commune étudie différentes variantes et les coûts y relatifs.

M. Eicher remercie M. Voumard et demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

M. Marcel Greder en tant que porte-parole du FCTT étant donné qu'il fait partie de la commission d'étude de la remise en état des terrains de foot prend la parole et affirme qu'il est nécessaire de remettre dans les normes ces terrains. Les normes ne concernent aujourd'hui que la 2^{ème} ligue interrégionale mais seront à l'avenir imposées à toutes les équipes. M. Greder ajoute que le FCTT est l'un des clubs les plus importants entre le Jura, le Jura bernois et le Seeland au niveau de la formation, d'où l'importance de disposer de terrains aux normes.

3) Arsenal

M. Yann Rindlisbacher responsable des finances prend la parole et annonce qu'après de longues années d'attente la commune a pu acheter les Arsenaux du bas à Armasuisse et pu en revendre dans la foulée une partie à l'église évangélique mennonite de Tavannes. Les baux à loyer pour Digger et l'appartement attenant seront réglés prochainement et le dossier pourra alors être clos.

4) 1150^{ème} anniversaire de la commune de Tavannes

M. Marcel Wüthrich prend la parole, il nous fait part des activités réalisées et à venir concernant le 1150^{ème} anniversaire de Tavannes. Il remercie tout d'abord toutes les personnes et sociétés qui se sont investies à l'occasion de ces manifestations.

M. Eicher remercie M. Wüthrich pour cette présentation et demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Marcel Greder prend la parole au nom de l'UNAT. Il estime que la collaboration et la communication entre la Municipalité et UNAT au sujet du 1150^{ème} n'a pas été bonne. Le Conseil municipal n'aurait d'ailleurs pas consulté l'UNAT concernant le choix des décorations de Noël contrairement à ce qui aurait été promis. Il trouve de plus extrêmement dommage que l'inauguration de ces décorations ai lieu à 3 jours d'intervalle de la fête du Saint-Nicolas organisée par l'UNAT.

M. Le Maire répond qu'il a eu un contact avec l'UNAT concernant l'organisation de la St-Nicolas en demandant s'il était possible de la déplacer. Les membres de L'UNAT n'ont pas été d'accord, car leur organisation était déjà bien avancée. Concernant le choix des luminaires, la commune a dû faire un choix et a pris la décision de commander les luminaires car le temps était compté.

5) Plan d'aménagement local (PAL)

M. Schlappach commente ce dossier. Celui-ci se trouve actuellement dans une phase d'examen préalable. Une séance avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) s'est tenue début juin afin de régler certaines divergences de point de vue. Le dossier sera prochainement soumis au Conseil municipal puis repartira à l'OACOT pour terminer l'examen préalable. Le PAL sera alors mis en dépôt public et une séance d'information sera vraisemblablement organisée en fin d'année. Pour finir, le dossier sera soumis au vote lors d'une Assemblée municipale en 2017, reste à définir si ce sera au cours d'une Assemblée ordinaire ou extraordinaire.

5. Divers

M. Ivan Vecchi prend la parole et demande à la Municipalité de revoir son plan d'action vis-à-vis des réfugiés, selon lui la commune n'est pas assez impliquée dans leur prise en charge.

M. Le Maire répond que l'objectif du Conseil municipal sur ce point a été de prendre contact avec le centre de réfugiés de Reconvilier, afin de connaître leurs besoins. L'accueil de réfugiés est géré par le canton et la Municipalité a demandé à la structure de Reconvilier de le tenir informé s'il y avait des demandes d'hébergement. M. Le Maire ajoute qu'il y a déjà plusieurs familles vivant à Tavannes et que la commune essaye de leur offrir le meilleur accueil possible.

M. Del-Prete prend la parole et fait une remarque concernant les automobilistes roulant à une vitesse inappropriée sur le chemin de l'Orgerie. La circulation est limitée à 30km/h et un seul panneau est visible au début du tronçon. Il demande d'étudier la possibilité d'ajouter un gendarme couché pour ralentir le trafic.

Le Conseil municipal a pris note de cette requête.

M. Marcel Greder prend la parole et estime qu'il y a un problème de places de stationnement à Tavannes. Il trouve inadmissible que certaines places soit mises gratuitement à disposition du Service social alors que chaque personne et surtout les commerçants doivent payer leurs places de parc, à des prix jugés trop élevés. Il ajoute qu'actuellement la majorité des places de parc sont en zone bleue et que le stationnement est compliqué pour les commerçants, ainsi que pour leurs clients qui viennent pour une longue durée. Selon lui la commune ne met rien en œuvre pour aider les commerçants de Tavannes.

M. Le Maire répond que ces quelques places de stationnement qui sont mis à disposition gratuitement du Service social sont aussi utilisées par les employés communaux et qu'elles vont jusqu'à nouvel avis rester gratuites. Pour le reste, le Conseil municipal prend acte.

Mme Gerber prend la parole et nous fait part que depuis la construction de la nouvelle usine Tavadec à la Rue du Quai, le trafic a fortement augmenté et est particulièrement dense aux heures de pointe en direction de la Rue du Pont et la Rue du Mont. Elle propose d'établir un système obligeant les automobilistes d'emprunter le sous-voies de la Rue des Prés Bernard pour diminuer le trafic sur l'autre tronçon.

M. Schlappach répond qu'une étude de trafic a été réalisée sur ce tronçon. Il en résulte qu'il reste une marge importante de capacité sur cette route. Parallèlement à cela une réflexion est actuellement en cours à la commune, ne consistant pas simplement à remplacer le passage supérieur de la Rue du Pont mais en concept global de circulation. Il s'agit de savoir s'il est judicieux de transformer ce pont routier en passerelle pour piétons. Une fermeture de la Rue du Pont ou la pose d'un sens unique font également partie de la réflexion, tout comme la réfection du passage à niveau de la Rue du Mont. Si tout se passe comme prévu le Conseil présentera le dossier à l'Assemblée municipale de fin d'année.

M. Eicher clôture cette assemblée à 21h25 en souhaitant de belles vacances estivales, si possible ensoleillées, à chacune et chacun.

La prochaine Assemblée municipale est fixée au lundi 28 novembre 2016 à 20h15

Le président :

La secrétaire :

René Eicher

Aurélie Gyger-Schlappach